

Épreuve composée

Cette épreuve comprend trois parties :

Partie 1 - Mobilisation des connaissances : il est demandé au candidat de répondre à la question en faisant appel à ses connaissances acquises dans le cadre du programme.

Partie 2 - Étude d'un document : il est demandé au candidat de répondre aux questions en mobilisant ses connaissances acquises dans le cadre du programme et en adoptant une démarche méthodologique rigoureuse, de collecte et de traitement de l'information.

Partie 3 - Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire : il est demandé au candidat de traiter le sujet :

- en développant un raisonnement ;
- en exploitant les documents du dossier ;
- en faisant appel à ses connaissances personnelles ;
- en composant une introduction, un développement, une conclusion.

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

Première partie : Mobilisation des connaissances (4 points)

Comment les droits de propriété favorisent-ils la croissance économique ?

Deuxième partie : Étude d'un document (6 points)

Répartition géographique des émissions de CO₂ dans le monde
(en millions de tonnes de CO₂)

	1990	2017	Part 2017 (%)	Évolution 1990-2017 (%)
Amérique du Nord	5 832	6 232	16,8	+ 6,9
dont Canada	456	617	1,7	+ 35,4
États-Unis	5 086	5 107	13,8	+ 0,4
Amérique centrale et du Sud	682	1 332	3,6	+ 95,4
dont Brésil	229	493	1,3	+ 115,6
Europe et ex-URSS	8 430	6 273	16,9	- 25,6
dont Russie	2 379	1 765	4,8	- 25,8
UE à 28	4 411	3 556	9,6	- 19,4
Allemagne	1 018	797	2,1	- 21,8
Espagne	230	282	0,8	+ 22,8
France	390	347	0,9	- 11,0
Italie	431	361	1,0	- 16,2
Royaume-Uni	589	379	1,0	- 35,6
Pologne	371	319	0,9	- 14,0
Afrique subsaharienne	466	817	2,2	+ 75,3
Moyen-Orient et Afrique du Nord	1 047	3 179	8,6	+ 203,6
dont Arabie saoudite	166	639	1,7	+ 284,4
Asie	5 279	17 570	47,4	+ 232,9
dont Chine	2 397	10 877	29,3	+ 353,8
Corée du Sud	270	673	1,8	+ 149,3
Inde	606	2 455	6,6	+ 305,1
Japon	1 149	1 321	3,6	+ 14,9
Océanie	307	452	1,2	+ 47,3
Monde	22 674	37 077	100,0	+ 63,5

Source : D'après EDGAR (Base de données d'émissions pour la recherche sur l'atmosphère), 2018.

Questions :

1. À l'aide des données du document, caractérisez l'évolution des émissions de CO₂ dans le monde entre 1990 et 2017. (2 points)
2. À l'aide des données du document et de vos connaissances, présentez un instrument mis en œuvre par les pouvoirs publics permettant d'expliquer l'évolution des émissions de CO₂ dans l'UE à 28 pendant la période considérée. (4 points)

Troisième partie : Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire (10 points)

Cette partie comporte trois documents.

Sujet : À l'aide du dossier documentaire et de vos connaissances, vous montrerez que le numérique transforme l'emploi.

DOCUMENT 1

Le terme « ubérisation » fait son apparition pour la première fois dans le dictionnaire. Le Petit Larousse 2017 [...] le définit comme la « remise en cause du modèle économique d'une entreprise ou d'un secteur d'activité par l'arrivée d'un nouvel acteur proposant les mêmes services à des prix moindres, effectués par des indépendants plutôt que des salariés, le plus souvent via des plateformes de réservation sur Internet ». [...]

L'ubérisation est un processus économique qui, grâce aux nouvelles technologies numériques, contourne les secteurs classiques de l'économie en créant un nouvel intermédiaire. Cet intermédiaire, qui permet de mettre en relation directe les utilisateurs et les prestataires, se matérialise sous la forme d'une plateforme numérique. Intervenant dans de multiples domaines (voitures de transport avec chauffeur, tourisme, services à la personne, etc.), ces plateformes sont monétisées de diverses manières :

- en prélevant une commission sur les transactions (Uber, Airbnb, La Ruche qui dit oui) ;
- en vendant des encarts publicitaires (Leboncoin) ;
- en offrant des services complémentaires payants (Homexchange, GuestoGuest).

[...]

L'ubérisation remet en cause le salariat comme norme. Les prestataires effectuent des « missions », ils sont rémunérés à la tâche. On parle de « revenu », de « chiffre d'affaires » et non plus de « salaire ».

Les prestataires sont enregistrés sous le statut d'auto-entrepreneur (ou micro-entrepreneur). Ce statut créé en 2008 propose un régime simplifié de l'entreprise individuelle. [...]

Si le travail indépendant permet davantage de liberté dans l'organisation de son temps de travail, il est aussi vecteur d'incertitudes et d'insécurité. La précarisation des indépendants « ubérisés », qui ne bénéficient pas des protections liées au statut de salarié, est régulièrement dénoncée. La loi Travail du 8 août 2016 a introduit l'obligation pour les plateformes de prendre en charge une partie de la protection sociale des indépendants qui leur sont affiliés.

Les critiques dénoncent également un « salariat déguisé » qui accentuerait la sous-traitance et serait un moyen pour les entreprises de se libérer des charges patronales en employant de la main-d'œuvre bon marché.

Source : vie.publique.fr.

DOCUMENT 2

Évolution des emplois dans l'économie numérique francilienne entre 2007 et 2016

	2007	2016	Évolution 2007-2016 (en %)
Salariés	460 900	453 100	-1,7
Non-salariés	47 500	68 100	43,4
Emplois du numérique	508 400	521 200	2,5
Part des non-salariés dans le numérique (en %)	9,3	13,1	3,8 points

Source : INSEE, Analyses Île-de-France n°111, 2019.

DOCUMENT 3

L'emploi numérique n'est pas constitué que d'ingénieurs informatiques : ce sont aussi les chauffeurs de VTC, les emplois logistiques de la vente en ligne, les particuliers qui offrent des prestations touristiques, des travaux de réparation, etc. L'économie numérique n'exclut donc pas du tissu productif les travailleurs moins qualifiés. En revanche, elle tend à les déplacer de métiers routiniers, facilement automatisables, vers des tâches qui reposent sur des interactions humaines, pour lesquelles le robot ou l'ordinateur ne sont pas de bons substituts.

Il en résulte une polarisation du marché du travail. Tandis que les professions intermédiaires, situées au milieu de la distribution des salaires, tendent à se raréfier, l'économie numérique crée principalement deux catégories d'emplois : d'une part, des emplois bien rémunérés, à dimension managériale ou créative, requérant une qualification élevée ; d'autre part, des emplois peu qualifiés et non routiniers, largement concentrés dans les services à la personne, qui sont peu rémunérés car leur productivité reste faible.

Ce phénomène est perceptible dans toutes les économies avancées. En France, on observe depuis 1990 une réduction du poids des catégories socioprofessionnelles intermédiaires dans la population active et une hausse conjointe des catégories très rémunérées ou peu rémunérées.

Source : N. COLIN, A. LANDIER, P. MOHNEN et A. PERROT, « Économie numérique », *Note du Conseil d'analyse économique*, n°7, 2015.